



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SIDA

Question écrite n° 6405

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite d'une nouvelle conception des campagnes de prevention contre le SIDA. En effet, une enquete realisee par l'agence nationale de recherche demontre que la plupart des jeunes savent que dans les pays industrialises la maladie touche en majorite les groupes homosexuels et les toxicomanes utilisateurs de seringues. C'est la raison pour laquelle les campagnes qui presentent le risque comme etant egal pour tous sont discreditees aupres des adolescents. Cette perte de credibilite risque d'une part de provoquer un phenomene dangereux, a savoir « la negation du risque personnel », d'autre part d'aboutir au resultat inverse du but recherche : l'absence de toute prevention. Par ailleurs, un decalage est constate entre le langage utilise dans les campagnes preventives et celui employe par les adolescents. Ainsi, il semblerait que le message passe beaucoup mieux lorsqu'il est mediatise par les emotions et les relations humaines. Afin d'eviter de commettre a nouveau de telles erreurs dans les futures campagnes de prevention contre le SIDA, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les orientations qu'entendent suivre les pouvoirs publics pour inculquer a la population adolescente un modele de comportement preventif.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est soucieuse, comme l'honorable parlementaire, de l'efficacite la plus grande possible, des campagnes de prevention contre le sida. Le Gouvernement a d'ores et deja pris des decisions en ce sens. En effet, l'analyse que fait l'honorable parlementaire est partagee par le Gouvernement qui a fait siennes les propositions du rapport Montagnier. En effet, le 28 avril 1993, a la suite d'une communication sur le sida presentee en Conseil des ministres par le ministre delegue a la sante, le Gouvernement chargeait M. le professeur Luc Montagnier de la redaction d'un rapport sur le sida et la societe francaise, qui devait etre assorti de propositions. Ce rapport a ete remis au Premier ministre, le 1er decembre 1993. Il comporte cinq chapitres principaux : prise en charge, prevention, recherche, formation et problemes particuliers. Il est assorti de 49 propositions correspondant a ces differents chapitres. Le rapport a ete rendu public et diffuse par la Documentation francaise le 15 janvier 1994. Un comite interministeriel, reuni le 17 fevrier sous la presidence du Premier ministre, a examine les 49 propositions du rapport afin d'en etudier la faisabilite. Il a decide en particulier de renforcer la recherche en sciences sociales sur le sida par la mise en oeuvre d'un programme interdisciplinaire coordonne par le Centre national de la recherche scientifique en liaison avec l'Agence nationale de recherche sur le sida. Les etudes descriptives et analytiques, qui pourront egalement etre menees, notamment avec les observatoires regionaux de la sante, seront coordonnees par le reseau national de sante publique. Le souci du Gouvernement est d'integrer les donnees issues des enquetes sur le comportement dans l'elaboration des politiques de prevention.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6405

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3266

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2303